



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ"

Bruxelles, les 27 et 28 mai 2019

Lundi 27 mai, le Conseil examinera les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. Mardi 28 mai, le Conseil examinera dans la matinée les questions relatives à la politique de l'espace, et dans l'après-midi celles relatives à la politique dans le domaine de la recherche. Les sessions seront présidées par M. Nicolae HURDUC, ministre roumain de la recherche et de l'innovation.

~ ~ ~

Lundi, la session débutera à 10h30 et durera toute la journée. Dans le cadre du **"check-up" de la compétitivité**, les discussions seront axées sur l'impact que la concurrence sur les marchés peut avoir sur la compétitivité du marché unique. Ce point sera suivi par un débat d'orientation (en séance publique) sur **la façon d'aborder, à l'avenir, la politique industrielle et le marché unique de l'UE**, et par l'adoption de conclusions du Conseil. Le Conseil sera également invité à adopter des conclusions sur la **compétitivité du secteur du tourisme de l'UE**.

Mardi matin, la session du Conseil débutera à 9 heures par un débat d'orientation sur le **rôle de l'UE sur la scène internationale dans le domaine spatial**, suivi par l'adoption de conclusions du Conseil. Ensuite, le **Conseil espace**, qui rassemble l'UE et l'Agence spatiale européenne (ASE), tiendra une réunion. Mardi après-midi, le Conseil tiendra un débat public d'orientation consacré à la façon de renforcer l'**impact positif de la recherche et de l'innovation sur la compétitivité de l'UE**.

Point presse: vendredi 24 mai 2019 à 14h30.

Conférences de presse:

lundi 27 mai vers 17 heures (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

Mardi 28 mai vers 13h15 (Espace) (bâtiment LEX, salle 01 AD 0)

Mardi 28 mai vers 17h30 (Recherche) (bâtiment LEX, salle 01 AD 0)

* * *

[Page de la session du Conseil "Compétitivité"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Marché intérieur et industrie

"Check-up" de la compétitivité

Sur la base d'un exposé de la Commission et d'un rapport de la présidence du groupe de haut niveau sur la compétitivité et la croissance, les ministres procèderont à un échange de vues sur les **effets de la concurrence sur la compétitivité du marché unique**.

Le "check-up de la compétitivité" permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions clés et aux évolutions du marché unique.

C'est la méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne l'intégration du marché unique et les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

La stratégie industrielle de l'UE à long terme et la future approche du marché unique

Sur la base de deux documents de la présidence (l'un portant sur la [politique industrielle](#) de l'UE et l'autre sur le [marché unique](#)), les ministres tiendront un débat public d'orientation sur la manière d'élaborer une stratégie industrielle de l'UE à long terme afin d'assurer un développement industriel fort et durable au sein de l'UE, ainsi que sur la manière de renforcer et d'approfondir le marché unique.

Le Conseil adoptera également des conclusions sur chacun de ces deux sujets. Ces conclusions devraient être considérées comme faisant suite au Conseil européen de mars 2019, qui a souligné l'importance que revêt une base industrielle européenne intégrée, durable et compétitive à l'échelle mondiale et qui a invité la Commission à présenter, d'ici la fin de 2019, une vision à long terme pour l'industrie de l'UE, assortie de mesures concrètes destinées à la mettre en œuvre. Ce même Conseil européen a également demandé d'approfondir et de renforcer encore le marché unique, l'accent devant être mis en particulier sur les services et la transition numérique, d'éliminer les obstacles injustifiés aux échanges transfrontières au sein de l'UE et d'élaborer d'ici mars 2020 un plan d'action à long terme visant à mieux mettre en œuvre et faire respecter les règles du marché unique.

[Projet de conclusions du Conseil sur le marché unique](#)

[Projet de conclusions du Conseil sur une stratégie pour la politique industrielle](#)

[Conclusions du Conseil européen - 21 et 22 mars 2019](#)

[Conclusions du Conseil - "Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE"](#)

[Communication de la Commission - "Le marché unique dans un monde qui change"](#)

La compétitivité dans le secteur du tourisme

Le Conseil sera invité à adopter un ensemble de conclusions sur la meilleure manière de renforcer la compétitivité du secteur du tourisme de l'UE en tant que vecteur de croissance durable, de création d'emplois, d'innovation et de transition numérique.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) a introduit une base juridique pour les actions de l'UE dans le domaine du tourisme. Ces actions devraient en particulier promouvoir la compétitivité des entreprises européennes du secteur du tourisme. Elles devraient encourager la création d'un environnement propice au développement d'entreprises dans le secteur du tourisme et promouvoir la coopération entre États membres. La compétence de l'UE dans ce domaine est toutefois limitée, étant donné que l'UE n'est pas habilitée à adopter des actes juridiquement contraignants dans le secteur du tourisme.

[Projet de conclusions du Conseil sur le tourisme](#)

Divers

a) Propositions législatives en cours d'examen

i) Directive en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières

Le Conseil sera informé des progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne la proposition de directive, qui introduit des procédures exhaustives pour les transformations et scissions transfrontalières et prévoit des règles supplémentaires concernant les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée établies dans un État membre de l'UE.

ii) Directive concernant la modernisation des règles de protection des consommateurs de l'UE

Le Conseil sera informé des progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne la proposition de directive, qui modernise et renforce la législation européenne relative à la protection des consommateurs dans le cadre de la "nouvelle donne pour les consommateurs" lancée par la Commission en 2017.

iii) Directive relative aux actions représentatives dans le domaine de la protection des intérêts collectifs des consommateurs

Le Conseil sera informé des progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne la proposition de directive, qui prévoit la possibilité pour des entités qualifiées, telles que les organisations de consommateurs, de demander réparation au nom d'un groupe de consommateurs ayant subi un préjudice résultant d'une pratique commerciale illégale.

iv) Règlement relatif à la sécurité générale des véhicules

Le Conseil sera informé des progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne la proposition de directive, qui impose aux constructeurs automobiles des normes de sécurité renforcées, dans le but de faire fortement baisser le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes.

b) coopération entre les autorités de surveillance du marché sur la sécurité des produits non alimentaires

Sur la base d'une [note de la Commission](#), le Conseil sera informé des principaux résultats de l'évaluation par la Commission du système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires dangereux (le système RAPEX). Le système RAPEX permet l'échange rapide d'informations entre 31 pays européens et la Commission. Il permet de repérer les produits dangereux, de les retirer du marché et d'assurer la sécurité des consommateurs, en particulier les groupes les plus vulnérables comme les enfants et les personnes âgées.

c) Mieux légiférer

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil sera informé des actions menées par la présidence au cours des cinq derniers mois pour mieux légiférer, ainsi que des conclusions tirées de ces activités.

d) Forum de l'industrie automobile (Craiova, 18 mars 2019)

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil sera informé des résultats du forum de l'industrie automobile tenu à Craiova le 18 mars 2019, qui a réuni des responsables politiques et des acteurs concernés. Ce forum a été l'occasion de faire le point sur l'évolution récente de la situation dans l'industrie automobile, l'accent ayant été mis en particulier sur les véhicules propres et sur les véhicules automatisés et connectés, ainsi que sur la compétitivité de l'industrie automobile européenne.

e) Alliance circulaire sur les matières plastiques - état des lieux

Sur la base d'une [note](#) élaborée par ses soins, la Commission présentera au Conseil un point de la situation récent concernant l'Alliance circulaire sur les matières plastiques et le processus futur. L'Alliance est une initiative lancée par la Commission en décembre 2018 pour dynamiser le marché européen des plastiques recyclés au moyen d'actions et d'engagements volontaires. L'objectif est de parvenir à 10 millions de tonnes de matières plastiques recyclées dans de nouveaux produits sur le marché de l'UE pour 2025.

f) Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil sera informé du programme de travail de la future présidence finlandaise en ce qui concerne les politiques relatives au marché intérieur et à l'industrie.

Espace

Sur la base d'un [document de la présidence](#), les ministres tiendront un débat d'orientation sur la meilleure manière de renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur mondial dans le domaine spatial. Le débat sera axé sur la manière dont l'UE peut maximiser les avantages que présente sa politique spatiale et consolider sa position parmi les grands acteurs mondiaux du domaine spatial. Les activités spatiales sont généralement considérées comme un moteur d'innovation à long terme qui permet de réaliser des progrès concernant un grand nombre d'autres activités, allant de la recherche fondamentale aux applications sociétales et économiques en passant par la sûreté et la sécurité. Elles aident les décideurs et les responsables politiques à élaborer, mettre en œuvre et suivre un large éventail de politiques sectorielles, comme l'environnement, l'agriculture, la pêche, les transports ou la transformation numérique, et créent de nouvelles possibilités pour relever les défis mondiaux.

Par ailleurs, sur la base d'un autre [document de la présidence](#), les ministres prépareront la réunion du Conseil espace, qui aura lieu le même jour en marge du Conseil "Compétitivité"². Dans ce contexte, le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur l'espace en tant que catalyseur.

[Projet de conclusions du Conseil sur l'espace en tant que catalyseur](#)

[Politique spatiale de l'UE](#)

Recherche et innovation

Sur la base d'un [document de la présidence](#), les ministres tiendront un débat d'orientation public sur les choix stratégiques au niveau de l'UE qui permettront de faire en sorte que la recherche et l'innovation restent un moteur important pour la compétitivité de l'économie européenne.

Lors de sa réunion de mars 2019, le Conseil européen a souligné que, pour rester compétitive au niveau mondial en ce qui concerne les technologies clés et les chaînes de valeur stratégiques, l'UE doit encourager une prise de risque plus importante et renforcer les investissements dans la recherche et l'innovation.

Divers

a) Déclaration commune sur le rôle futur de l'initiative BIOEAST

Sur la base d'un [document de la délégation slovaque](#), le Conseil sera informé de la signature par les ministres de l'agriculture et les ministres de la recherche de la République tchèque, de la Hongrie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovénie d'une déclaration commune sur le rôle futur de l'initiative BIOEAST dans le contexte d'Horizon Europe.

b) Programme stratégique pour la recherche et l'innovation en mer Noire

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil sera informé du lancement du programme précité lors de la conférence de Bucarest sur le "Développement durable en mer Noire" (8-11 mai 2019). L'objectif de ce programme stratégique est de rationaliser les ressources financières et scientifiques mises à disposition pour la recherche et l'innovation dans le cadre du concept de l'économie bleue dans la région de la mer Noire.

c) Programme de travail de la prochaine présidence

La future présidence finlandaise informera le Conseil de son programme de travail dans le domaine de l'espace et dans celui de la recherche et de l'innovation.

² Le Conseil espace est une enceinte permettant à l'UE et à l'Agence spatiale européenne (ASE) de faciliter et de coordonner les activités coopératives en matière de politique spatiale européenne. L'ASE est composée de 22 États membres: Belgique, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Finlande, Suède et Royaume-Uni (qui sont aussi des États membres de l'UE) + la Norvège et la Suisse. Le Canada siège aussi au Conseil et participe à certains projets dans le cadre d'un accord de coopération. La Slovénie a le statut de membre associé. Sept autres États membres de l'UE ont des accords de coopération avec l'ASE: la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovaquie. Pour en savoir plus sur l'ASE, voir www.esa.int.